

CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
C.C.A.S. DU LUART

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le treize mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Alain CRUCHET, Président

Etaient présents : M. Alain CRUCHET, M. Didier AUBIER, Mmes Isabelle GOUHIER (GERNOT), Marie Thérèse LEROUX, Anne-Marie DORLÉANS, Martine GUILLERME, Muguette LEBRETON, Jeanne VALLÉE, Brigitte GYPTEAU

Absentes : Mmes Amélie DANGEUL, Sandra DUNAS, Céline MELLIER, Caroline CRUCHET, excusées.

A été nommée secrétaire : Madame Muguette LEBRETON

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place :

- Mme Amélie DANGEUL à Mr Alain CRUCHET
- Mme Sandra DUNAS à Mme Jeanne VALLÉE

Accueil de Brigitte GYPTEAU,

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS Brigitte GYPTEAU, nouveau membre du CCAS (en remplacement de Nathalie LELIÈVRE qui a donné sa démission) en qualité de représentante des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions au sein du CCAS

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 : adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1) FINANCES :

Compte tenu de la nouveauté importante de la M57, le projet de budget doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante, douze jours calendaires au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget :

- Présentation du compte financier unique 2024 du CCAS et du projet de budget primitif 2025

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration ces deux documents pour lesquels l'approbation et le vote auront lieu le jeudi 27 mars prochain à 18 h.

- Présentation du compte administratif 2024 du CCAS FOYER LOGEMENT et du projet de budget primitif 2025

- Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration ces deux documents pour lesquels l'approbation et le vote auront lieu le jeudi 27 mars prochain à 18 h.

- Pour information :

Monsieur le Président fait part aux membres du CCAS de l'accord de la subvention de la CARSAT de 17036 € relative à l'automatisation des portes d'entrée et l'acquisition de nouveaux mobiliers

- Réexamen de la demande Carmelle CHARTIER pour les Ateliers mémoire

Suite à la demande de Mme Carmelle CHARTIER d'arrêter son statut d'auto-entrepreneur et de solliciter le CCAS afin d'être salariée de cette structure, Monsieur le Président rappelle aux membres que, par délibération n° 32/2024, le Conseil d'Administration avait décidé d'émettre un refus à cette demande.

Mme CHARTIER a fait savoir qu'elle souhaitait conserver son statut d'auto-entrepreneur et sollicite le CCAS pour la reprise de son activité « Ateliers Mémoire » pendant un an.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord pour la reprise des ateliers mémoire d'un montant de 83 €/séance à compter du 1^{er} avril 2025.

- Questions diverses :

1) Proposition d'un spectacle-débats gratuit pour seniors et proches aidant de la Compagnie « Soleil sous la pluie »

Monsieur le Président communique le mail reçu de Mme Karen RAMAGE, chargée de coordination des interventions théâtrales de cette Compagnie qui propose une représentation gratuite d'un spectacle-débat intitulé « Dans tes bras ».

Ces spectacles-débats sont écrits à partir de rencontres et de témoignages de vie, suivis d'échanges avec le public pour valoriser la personne, lui donner la parole, créer du lien social, faire avancer la réflexion et favoriser l'accès à l'information et à la prévention.

Les membres du CCAS souhaitent qu'une rencontre soit programmée au préalable avec Mme RAMAGE.

2) Dispositif du Service Civique Solidarité Seniors, financé par l'Etat et l'Agirc-Arrco

Monsieur le Président fait part aux membres du CCAS de la possibilité de bénéficier de ce dispositif qui peut contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et plus largement à l'animation à destination de la population âgée de toute la commune.

Martine GUILLERME précise que ce dispositif est plus destiné aux grandes communes.

Monsieur le Président précise que de nombreux stagiaires sont accueillis au sein de la Résidence Autonomie.

En conséquence, les membres du CCAS décident de ne pas donner suite à cette proposition.

3) Présentation du nouveau contrat « Séjour » et « Règlement de fonctionnement » de la Résidence Autonomie

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de revoir ces documents avec Didier AUBIER et de les présenter lors d'une prochaine séance.

4) Déterminer une date pour les 40 ans du Foyer Logement (

Monsieur le Président propose de choisir une date entre le 12 et 25 mai ou au mois de juin pour célébrer les 40 ans d'existence du Foyer Logement.

5) Examen d'une demande de facture d'assainissement impayée de Mme P., domiciliée au Luart

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration la demande d'aide financière présentée par Mme P. relative à la prise en charge de de la dette VEOLIA d'un montant de 1925,67 € pour le logement qu'elle occupe sur la Commune du Luart.

Après examen du dossier :

- considérant que la Commune contribue à hauteur de 210 € à l'épicerie solidaire pour cette famille,
- compte tenu des ressources de cette famille, le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un refus à cette demande d'aide et oriente la famille vers un suivi budgétaire par l'UDAF.

6) Pour information :

- Vote du Budget Primitif 2025 du CCAS et du CCAS FOYER LOGEMENT le jeudi 27 mars 2025 à 18 h

Vu par nous, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LE LUART pour être affiché le 20 mars 2025 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

La Secrétaire de séance,

À LE LUART, le 20 mars 2025

Le Président du Conseil d'Administration
du C.C.A.S.,



Muguette LEBRETON

Alain CRUCHET